Programme de Formation

Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

Organisation

Durée : 14 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique

Public visé

La formation SST s'adresse à toute personne salariée et au personnel désigné pour porter secours en cas d'accident.

Objectifs pédagogiques

- Intervenir de façon adaptée face à une situation d'accident de travail
- Mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

Compétences visées

- Assurer la protection des personnes en situation d'incident ou d'accident
- Mettre en œuvre les procédures d'alerte des secours et les autres mesures prédéfinies en cas d'incident
- Appliquer les techniques de premiers secours en cas d'accident
- Procédures d'urgence et de premiers secours
- Techniques de sauvetage et secourisme
- Appliquer les techniques de premiers secours en cas d'urgence
- Premiers secours en cas d'accident

Description

Prévention

- Le cadre juridique de son intervention
- Le rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- La mise en œuvre d'actions de prévention
- L'information des personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

Secours

- Réalisation d'une protection adaptée
- L'examen de la victime
- L'alerte ou l'alerte des secours
- Le secours aux victimes de manière appropriée

Prérequis

Aucun pré-requis.

Modalités pédagogiques

- Qualité du formateur : animation réalisée par un **formateur SST** certifié par l'INRS
- Exposés participatifs et diffusion de vidéos
- Mise en situation sur accidents simulés

Moyens et supports pédagogiques

- Interaction permanente entre les participants et le formateur
- Mise en situation des participants, Exposés interactifs, démonstrations par le formateur, études de cas, mises en situation…

Modalités d'évaluation et de suivi

- Epreuves certificatives selon le référentiel INRS
- Attestation de formation à chaque participant ayant suivi l'intégralité de la session. Cette attestation est requise pour la déclaration au passeport de prévention.

Informations sur l'accessibilité

Les différentes formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Néanmoins, la validation de certaines formations peut être subordonnée à la mise en œuvre de séquences pratiques. Une analyse des besoins et des conditions d'accès sera réalisée en amont de l'inscription afin d'identifier plus précisément les conditions de réalisation et de faisabilité de la formation.

Pour toute question, vous pouvez contacter notre service administratif à formation@kerea.eu.

Conditions d'accompagnement:

Afin de faciliter l'accès des personnes en situation de handicap à notre offre de formation, une analyse des besoins est réalisée en lien avec des partenaires spécialisés. Cette analyse permet d'identifier les moyens d'adaptation, d'assistance ou de compensation à mettre éventuellement en œuvre.

Pour toute question, vous pouvez contacter notre service administratif à formation@kerea.eu.

Modalités techniques et environnement

Conditions de réalisation matérielle de la formation :

- Rappel aux stagiaires d'apporter leurs propres affaires : matériels (stylo, bloc note etc.)
- Une salle de formation dotée de tables, de chaises en nombre suffisant avec idéalement la possibilité de disposer également d'un espace permettant les mises en pratique
- Un moyen de diffusion du contenu (vidéoprojecteur avec écran ou mur blanc, ou télévision avec câble de branchement)
- Un paperboard avec des feutres de couleurs
- Un téléphone, tablette ou ordinateur par stagiaire pour faciliter l'accès à l'espace connecté personnel

Conditions de réalisation matérielle en cas de déploiement à distance :

- Un endroit pour s'isoler et pouvoir s'immerger dans la formation
- Matériel informatique en bon état de fonctionnement (micro, camera, pc, tablette)

L'assistance technique et pédagogique est accessible à l'adresse : formation@kerea.eu